



# Le Fonds Avenir Bio Appel à projets « Plan de Relance »

**Présentation par la DRAAF AURA**

Webinaire d'information Plan de Relance  
6/05/2021

Créée en novembre 2001, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique est un groupement d'intérêt public, dont les membres sont les suivants :



## Les missions de l'Agence Bio :

- **Communiquer et informer** les grand public et les professionnels sur l'agriculture biologique et ses produits, son impact environnemental, social et territorial
- Développer et approfondir **l'observatoire national de l'agriculture biologique**
- Gérer les **notifications** des producteurs et autres opérateurs certifiés
- Gérer la **marque AB** à des fins de communication
- Faciliter la concertation entre partenaires et contribuer à la **structuration des filières grâce au Fonds Avenir Bio**

## Pour en savoir plus :

<https://www.agencebio.org/>

Mis en place en 2008, le Fonds de structuration des filières bio, ou Fonds Avenir Bio, permet d'accompagner financièrement (subvention) des opérateurs économiques ayant des **projets collectifs de développement des filières biologiques françaises, impliquant des partenaires complémentaires à différents stades de la filière (amont et aval) engagés sur 3 ans.**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui finance le fonds, en a confié la gestion à l'Agence BIO.

Grâce au volet « transition agricole » du **Plan de Relance**, le Fonds Avenir Bio est fortement renforcé et est désormais doté de:



**13 millions d'euros par an en 2021 et en 2022**  
(+5 millions d'euros par an pendant 2 ans)

## A qui s'adresse le Fonds ?

➔ **Opérateurs économiques de la filière agriculture bio** : entreprises ou coopératives implantées en France, organisations, associations ou groupements de producteurs **engagés dans un projet collectif**.

## Les filières concernées :

Les projets présentés au Fonds Avenir Bio doivent porter majoritairement sur des produits **bio** (certification Eurofeuille ) pour être éligibles.

## Les investissements éligibles :

**Matériel** : production primaire uniquement si investissement à utilisation collective, de transformation et commercialisation.

**Immatériel** : recrutements liés au projet, prestation de conseil aux entreprises...

*Les taux d'aide sont définis selon les régimes d'aide européens.*

# Articulation avec les autres dispositifs du Plan de Relance



## ➤ Projets MAJORITAIREMENT BIO :

- Hors « protéines végétales » ou minoritairement « protéines végétales »  
➔ FONDS AVENIR BIO
- Majoritairement « protéines végétales » ➔ **AAP « Protéines » de FranceAgriMer**

## ➤ Projets MINORITAIREMENT BIO (ou 100% conventionnels) :

- Hors « protéines végétales » ou minoritairement « protéines végétales » ➔ **AAP « Structuration des filières » de FranceAgriMer**
- Majoritairement « protéines végétales » ➔ **AAP « Protéines » de FranceAgriMer**

## ➤ Investissements en lien avec les abattoirs ➔ « Plan Abattoirs » du Plan de Relance

# Processus de sélection des dossiers



Pour la durée du Plan de Relance : **1 seul AAP « Plan de Relance » ouvert en continu** de début 2021 au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## Processus de sélection des projets après une candidature :

1. Analyse de la complétude et de l'éligibilité → Les dossiers incomplets / inéligibles sont écartés
2. Audition des porteurs de projets en **Comité avenir bio**
3. Notation des dossiers en **Comité administratif** → Pré-sélection ou refus des dossiers
4. Instruction approfondie → Réponse définitive de l'Agence BIO
5. Engagement d'une convention sur au moins 2 ans avec des objectifs de réalisation

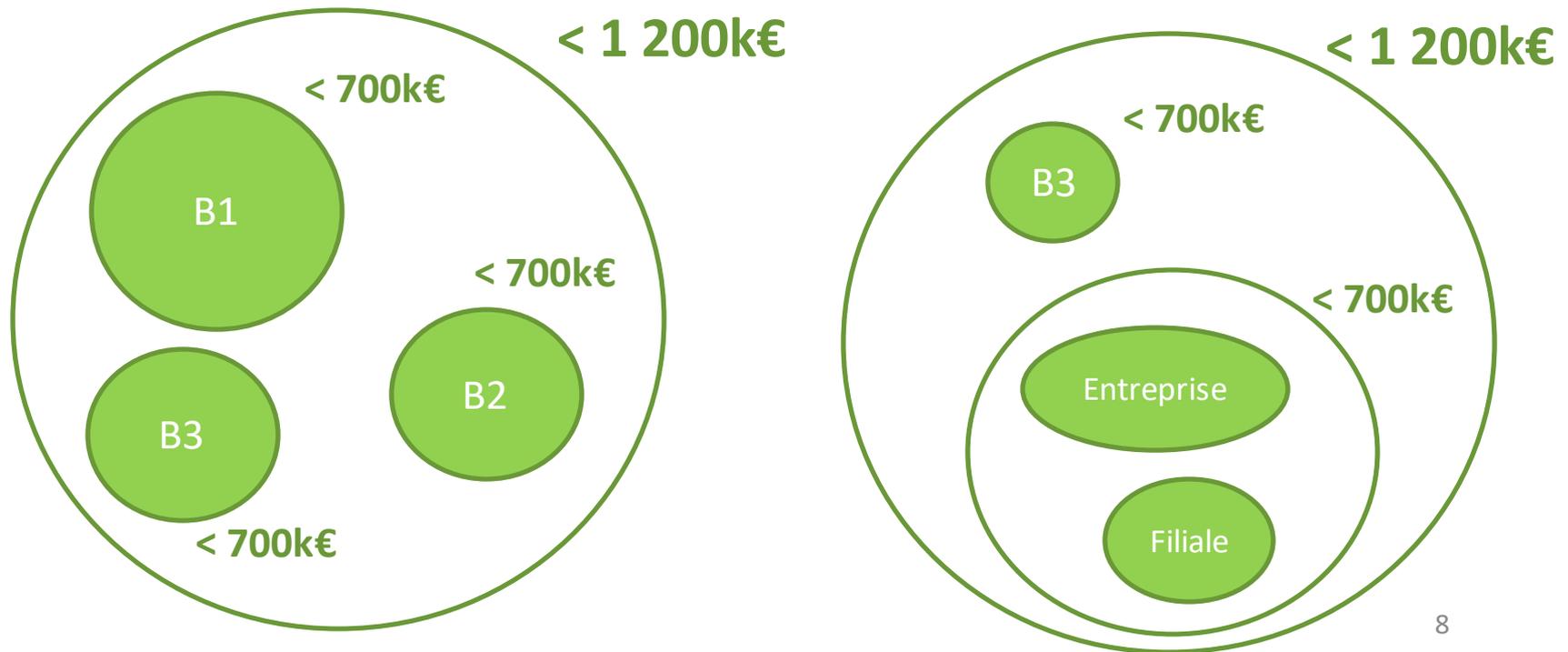
Dépôts de dossiers possibles « **au fil de l'eau** » mais jalons des comités au cours de l'année : 3 vagues de comités en 2021 et 3 vagues en 2022

# Les critères de sélection

<b>Projets de filières Partenariats</b>	6 pts	<p><b>Amont</b> : Nb partenaires, qualités des liens (contractualisation), producteurs dans la gouvernance</p> <p><b>Aval</b> : Nb partenaires, qualité des liens (contractualisation, commerce équitable), débouchés identifiés</p>
<b>Impacts sur la filière bio</b>	6 pts	<p><b>Amont</b> : Nb de conversions, de producteurs, de surfaces, installation JA, innovation à transférer</p> <p><b>Aval</b> : Tonnage, qualité du process, nouveau produit/gamme, création d'emploi, innovation</p>
<b>Cohérence globale et financière du projet</b>	6 pts	<p>Stratégie du projet</p> <p>Cohérence du plan de financement</p> <p>Cofinancement public</p> <p>Cohérence aide Agence BIO / Objectifs</p> <p>Effet levier de l'aide</p>
<b>Valorisation des démarches avancées</b>	2 pts	<p>Protection de l'environnement, signes de qualités, ESS, RSE, démarches officielles reconnues...</p>
<b>Point bonus</b>	1 pt	<p>DOM, RHD, Grandes cultures et Porcs</p>

# Planchers et plafonds pour pouvoir prétendre au Fonds

- **PLANCHER d'investissement** = 50 000 € HT pour le projet
- **PLAFOND de demande d'aide** :
  - 1 200 k€ d'aide max par projet
  - 700 k€ d'aide max par bénéficiaire indépendant



## Demande d'aide au montage de Dossier pour les PME

L'aide au MONTAGE DE DOSSIER peut être demandée si :

- Les partenariats du projet sont déjà identifiés
- La stratégie générale du programme est déjà fixée
- Le projet répond aux critères du Fonds Avenir Bio
- Le **porteur de projet est une PME** au sens de l'annexe I du RGEC 651/2014

**Dépenses éligibles** : dépenses relatives au **montage administratif et financier** du dossier, par le biais de prestations de services de conseil pour :

- **Le conseil pour la coordination partenariale**
- **La sélection des devis**
- **Le conseil financier**
- **Le conseil pour la mise au point du dossier complet**

Les dépenses liées à **l'aide au montage de dossier technique ne sont pas éligibles** (études de marché, étude faisabilité, diagnostics, avant-projets...)

Le taux maximum de l'aide est **de 50% du montant des investissements éligibles**

**Plancher d'investissements : 10 000 € HT**

## Installation par Moulin Marion Meunerie d'un moulin « sans gluten » en région Auvergne Rhône-Alpes

**Filière grandes cultures**

Société spécialisée dans la collecte et la meunerie de céréales et grains 100% bio pour l'alimentation humaine. Moulin Marion Meunerie a investi dans une unité dédiée au « sans gluten » (sarrasin, riz, maïs, châtaigne, lentille, etc.), afin de répondre à la demande croissante pour ces produits, tout en limitant les risques de contamination (supervisant la production de farine sans gluten se faisant dans le même moulin que la farine classique).

**Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :**

- Bassin de collecte étendu sur plusieurs régions
- Cofinancement important
- Renforcement de la contractualisation
- Engagement Biopartenaire® et label Bio Entreprises Durables BioE®

**Projet soutenu par l'Agence BIO d'avril 2017 à décembre 2019**

### Les acteurs du projet

### Les investissements mis en œuvre

**Investissements matériels :**

- Construction d'un moulin dédié au « sans gluten » d'une capacité de 4 000 tonnes de farine / an, équipe d'un toit photovoltaïque, d'une chaîne de triage, nettoyage, décoquage et d'un robot d'ensachage
- Silos de stockage

**Investissements immatériels (recrutements) :**

- 1 responsable comptabilité et administration
- 1 responsable de production

Le coût total du projet s'est élevé à 5 540 000 € HT  
 → Sources de financement :  
 L'Agence BIO a soutenu le projet pour 814 014 € HT

### Les résultats obtenus

Entre 2015/16 et 2019/20 :

- ✓ +4 400 tonnes d'achats de matières premières / an
- ✓ +1 700 tonnes de farines et mélanges de farines et grains bio produits / an
- ✓ Renforcement de l'origine France des approvisionnements → 95% en 2019/2020
- ✓ Renforcement de la contractualisation à l'amont et à l'aval et progression des contrats pluriannuels
- ✓ Accompagnement des agriculteurs à la conversion et valorisation des cultures en C2.

Installations du nouveau moulin « sans gluten »

Credit Photo: Marie CARLIER

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio  
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, AIN, FEADER, CARSAT

## Construction de la Cave Coopérative du Vignoble de la Voie d'Héracles en Occitanie

**Filière Viticole**

La coopérative du Vignoble de la Voie d'Héracles, créée en 1939, basée à Vergèze (30) produisant en 2016 55 000 HL de vin bio à partir de la production de 25 adhérents en bio sur plus de 600 ha de vigne en agriculture biologique. Le projet consistait en la création d'un nouvel outil de vinification moderne et innovant, doté d'une capacité de vinification de 80 000 HL et une possibilité d'extension de 110 000 HL à terme. L'objectif du projet était d'assurer la construction de marchés durables par une régularité de production tant sur la qualité que la quantité, en répondant à des besoins d'expansion progressive sur des volumes conséquents.

**Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :**

- Partenariats AMONT et AVAL diversifiés
- Cofinancements nombreux et conséquents
- Fort impact sur la filière en termes de volumes et de communication

**Projet soutenu par l'Agence Bio de décembre 2016 à juin 2019**

### Les acteurs du projet

### Les investissements mis en œuvre

**Investissements matériels :**

- Bâtiment - Nouvelle Cave
- Equipment et matériel de vinification

**Investissements immatériels :**

- Etudes liées à la construction

Le coût total du projet s'est élevé à 15.5 millions €  
 → Sources de financement :  
 L'aide de l'Agence Bio fut de 519 685 €

### Les résultats obtenus

Entre 2016 et 2019 :

- ✓ Augmentation de 25 à 38 adhérents en bio
- ✓ Augmentation de 590 ha à 910 ha en bio
- ✓ Maintien des volumes produits en bio malgré des années climatiques difficiles
- ✓ Contractualisation pluriannuelle avec des metteurs en marché
- ✓ Plantation de linéaire de haies et actions en faveur de l'environnement (sol, biodiversité, eau)
- ✓ Pérennisation d'un poste d'animateur bio
- ✓ « Pôle bio » communicant : Echange sur les pratiques et Visites de la cave

Cave coopérative d'Héracles

### Les perspectives

- Poursuite de la contractualisation
- Accompagnement des conversions - prix valorisant les C2
- Augmentation de la part de vins rosés et blancs produits
- Poursuite des actions pour la biodiversité, les sols et l'eau

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio  
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : FranceAgriMer, Occitanie, Région Occitanie et Communauté de communes, Agence Bio

## Création de la zone logistique de la CABSO en Nouvelle-Aquitaine

**Filière Fruits & Légumes**

La coopérative des Agriculteurs Biologistes du Sud-Ouest (CABSO), créée en 1989, traite et commercialise les productions de fruits et légumes bios de 60 adhérents et autant de producteurs fournisseurs. Le projet de la CABSO consistait en la construction d'un entrepôt logistique de collecte et distribution visant à :

- améliorer les flux de marchandises pour une meilleure adéquation offre demande
- réaliser son approvisionnement et augmenter la production destinée aux transformateurs
- diversifier ses débouchés pour permettre à la coopérative de maîtriser la commercialisation en réponse à la dynamique de la Filière Bio.

**Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :**

- Partenariats AMONT et AVAL
- Contractualisations pluriannuelles
- Labellisation Biochiffre
- Labellisation Ensemble

**Projet soutenu par l'Agence Bio de mai 2018 à décembre 2019**

### Les acteurs du projet

### Les investissements mis en œuvre

**Investissements matériels :**

- Achat du foncier
- Construction de l'entrepôt et aménagement

**Investissements immatériels :**

- Etudes liées à la construction
- Recrutement

Le coût total du projet s'est élevé à 3 millions €  
 → Sources de financement :  
 L'aide de l'Agence Bio est de 286 000 €

### Les résultats obtenus

Entre 2018 et 2020 :

- ✓ Entrepôt intégré au paysage, majorité en bois
- ✓ 10 adhérents supplémentaires, 50 fournisseurs supplémentaires
- ✓ 680 ha pour 7 conversions en 2019
- ✓ +11% des volumes commercialisés
- ✓ Diversification des débouchés commerciaux : augmentation du portefeuille clients (6 nouveaux en 2019)
- ✓ Poursuite de la contractualisation pluriannuelle
- ✓ X.2 des ETP de Cabso
- ✓ Développement de l'axe restauration collective avec Manger Bio Sud-Ouest

Nouvel entrepôt de Cabso

Credit Photo: CABSO

Programme ayant bénéficié du soutien du Fonds Avenir Bio  
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Co-financeurs : Nouvelle-Aquitaine, Agence Bio, FEADER, Prêtée CEE, Emprunt, Autofinancement

Des fiches remarquables – exemple de projets

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/exemples-de-projets-soutenus/>

Des films courts sur des projets :

Filière [Riz de Camargue](#) - Filière [Blé](#) - Filière [Fruits et Légumes](#) - Filière [Viandes](#)

# Pour aller plus loin sur le Fonds Avenir Bio

**Plus d'informations :**

<http://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

**La FAQ à jour sur le fonds avenir bio :**

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/foire-aux-questions/>

**L'espace candidature :**

<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/espace-candidature-fond-avenir-bio/>

**Mais aussi des informations sur les autres sources de financement :**

<http://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/>

Questions complémentaires : [questionfab@agencebio.org](mailto:questionfab@agencebio.org)